



Guide d'Information des Candidat(e)s

A l'attention des candidats initiaux, des candidats dont le titre a expiré et des candidats qui désirent se représenter à l'examen d'IBCLC

En tant qu'Organisation internationale, l'IBLCE utilise de l'anglais dans ses publications.

Table des matières

Qu'est-ce que l'IBLCE ?	4
Informations de contact	4
Dates importantes	4
Objectif de la certification	4
Pré-requis pour la candidature à l'examen d'IBCLC	5
Formation en sciences de la santé	5
Formation spécifique en lactation	6
Pratique clinique spécifique en lactation	6
Respect du Code de déontologie des IBCLC	6
Voies d'accès à l'examen d'IBCLC	7
Voie d'accès 1 : Professionnel(le)s de santé et animatrices/conseillères en allaitement accréditées de groupes de soutien pour les mères	7
Voie d'accès 2 : Programmes de formation en lactation agréés	8
Voie d'accès 3 : Tutorat avec un IBCLC	8
Lectures importantes pour les candidat(e)s à la recertification	9
Comment déposer sa candidature à l'examen	9
Choisir sa voie d'accès	9
Déposer une candidature en ligne	9
Paiement des droits d'inscription	10
Présentation de l'examen d'IBCLC	10
Sites d'examen	10
Sécurité lors de l'examen et protocoles de gestion des incidents	10
Aménagements raisonnables	10
Cas particulier : candidates enceintes	11
Allaitement pendant l'examen	11
Quand la langue principale n'est pas traduite à l'examen	11
Politique de confidentialité	11
1. Garantie de confidentialité	12
2. Résultats à l'examen	12
3. Statut de la candidature	12
4. Vérification de la certification	12
5. Données anonymisées	12
6. Candidats à l'examen	12
Politique relative à la vérification des candidats passant l'examen pour la première fois et des candidats passant l'examen de recertification	13
Notification d'éligibilité à l'examen	13
Politique d'appel contre une décision d'éligibilité ou de recertification	13
Annulation de l'examen du fait du/de la candidat(e)	14
Politique relative au report de la date d'examen	14
Admission en salle d'examen et conduite à respecter par les candidats	14
Notification des résultats à l'examen	16
Politique de demande de correction à la main	16
Politique d'appel des résultats à l'examen	17
Politique relative au repassage de l'examen	17
Registre des IBCLC	17
Politique de lutte contre la discrimination	18
Politique d'utilisation des marques déposées	18
Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès pour les dossiers d'inscription sélectionnés au hasard pour être vérifiés	18
Voie d'accès 1 : Professionnels de santé reconnus et Conseillers d'aide à l'allaitement reconnus	18

Voie d'accès 2 : Programmes de formation en lactation agréés	19
Voie d'accès 3 : Mentorat avec un IBCLC	19
Frais d'examen 2019	20
Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC	23

Qu'est-ce que l'IBLCE ?

L'IBLCE® (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est l'organisme international indépendant qui décerne le titre d'IBCLC® (*International Board Certified Lactation Consultant® - Consultant(e) en Lactation certifié(e) par le Comité International*).

Informations de contact

International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE)
10301 Democracy Lane, Suite 400
Fairfax, Virginia 22030-2545
USA
Téléphone : +1 703-560-7330
Fax : +1 703-560-7332
www.iblce.org

L'IBLCE est implantée en Autriche, en Australie, et aux Etats-Unis. Les personnes certifiées peuvent contacter l'antenne de leur pays de résidence aux coordonnées indiquées sur le site Internet de l'IBLCE.

Dates importantes

Veillez consulter le site Internet de l'IBLCE pour plus d'informations sur les dates limites d'inscription et connaître les autres dates importantes.

Objectif de la certification

Objectif : L'objectif de la certification IBCLC est d'identifier des personnes répondant à certains critères établis qui respectent les normes de la pratique et favorisent ainsi la protection du public.

Personnes certifiées : Un IBCLC est un professionnel de santé ayant acquis et maintenu le titre qui atteste de connaissances et d'une expertise en matière de gestion et de soins liés à l'allaitement. Toute personne ainsi certifiée satisfait à des critères d'éligibilité précis et a réussi un examen rigoureux et pointu sur le plan psychométrique. Depuis 1985, le titre d'IBCLC a fourni la preuve qu'en tant que praticien, l'IBCLC possède les connaissances nécessaires pour :

- Promouvoir, et former sur, l'allaitement en tant qu'impératif de santé publique au niveau mondial
- Agir comme référent social, au sein d'une société ou en tant que décideur
- Promouvoir des environnements favorables à l'allaitement maternel
- Faciliter une expérience d'allaitement optimal pour les familles
- Identifier et gérer les problèmes les plus importants liés à la lactation

Un IBCLC travaille à la fois de manière indépendante et en collaboration afin de permettre aux mères, aux enfants et aux familles d'atteindre leurs objectifs en matière d'allaitement.

Titre accordé : Le titre accordé à un(e) *consultant(e)s en lactation certifié(e)s par le Comité International* est celui de *Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International* (International Board Certified Lactation Consultant®) ou, sous sa forme abrégée, d' IBCLC®

Le programme de certification IBCLC offre aux personnes qui le désirent la possibilité d'obtenir un titre, mais la certification ne confère pas nécessairement le droit ou le privilège de pratiquer. Les personnes détenant le titre d'IBCLC doivent se conformer aux lois de leur juridiction. Les candidats doivent satisfaire aux critères d'éligibilité définis dans le présent Guide, adhérer au *Code de déontologie des IBCLC* et réussir un examen afin d'obtenir la certification IBCLC.

Pour maintenir leur certification, les IBCLC doivent recertifier tous les 5 ans. Cinq ans après avoir passé l'examen, les IBCLC ont la possibilité de recertifier en accumulant 75 CERP ou l'équivalent en CERP individuels OU en repassant l'examen. Au bout de dix ans après une certification par examen, tout(e) IBCLC doit de nouveau passer l'examen pour être recertifié (e) dans un délai de 10 ans maximum à compter du dernier examen.

Les personnes dont la certification a expiré depuis moins d'un an ont la possibilité de passer l'examen une fois durant l'année qui suit l'expiration sans avoir à documenter les prérequis en matière de formation spécifique en lactation et de pratique clinique et en payant les droits correspondant à une candidature initiale. Pour les essais suivants, le candidat, considéré comme candidat initial, devra alors remplir tous les prérequis demandés au moment de la candidature.

Prérequis pour la candidature à l'examen d'IBCLC

L'IBLCE exige de toutes les personnes souhaitant passer l'examen d'IBCLC et qui se présentent pour la première fois à l'examen qu'elles répondent aux critères d'éligibilité suivants définis par l'IBLCE, quelle que soit la voie choisie.

Formation en sciences de la santé

Tou(te)s les candidat(e)s doivent posséder une formation sur certains sujets en sciences de la santé qui font typiquement partie des études des professionnels de santé.

Les candidat(e)s doivent avoir validé une formation portant sur les 14 sujets décrits dans le *Health Science Education Guide* (Guide de la formation en sciences de la santé). Si une personne a suivi une formation préparant à l'une des professions citées dans la *Recognised Health Professions List* (Liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE), alors elle respecte cette obligation. Alternativement, les candidat(e)s peuvent également fournir un justificatif produit par une autorité gouvernementale

reconnaissant la profession comme une profession de santé.

Formation spécifique en lactation

Une formation complète dans ce domaine est essentielle pour se préparer à devenir un(e) IBCLC. Il est conseillé aux candidats de suivre une formation couvrant toutes les disciplines et les périodes chronologiques énumérées dans le *Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC*.

L'IBLCE ne propose, n'approuve et n'accrédite aucune formation en lactation destinée à préparer les candidat(e)s à l'examen. L'IBLCE ne recommande et ne cautionne pas non plus quelque programme, ou cours particulier de formation en lactation, que ce soit.

Pratique clinique spécifique en lactation

Tous les candidats doivent être au bénéfice d'une expérience clinique appropriée. Les compétences cliniques représentent en effet un domaine de compétences essentiel et sont importantes pour pratiquer correctement en tant que consultant en lactation.

La pratique clinique spécifique en lactation est la prise en charge et les soins, apportés aux mères et aux enfants, qui soutiennent les familles allaitantes, y compris l'assistance dans le domaine de la lactation apportée aux femmes enceintes et allaitantes, et la formation sur la lactation pour les familles et/ou les professionnels.

Toute pratique clinique spécifique en lactation qui est présentée pour la candidature doit être supervisée. Selon la voie d'accès choisie pour la candidature, il se peut que la pratique clinique doive avoir été effectuée sous supervision directe.

Il est conseillé aux candidat(e)s de disposer d'un large éventail d'expériences dans la prise en charge de la lactation et de l'allaitement, s'étendant de la préconception jusqu'au sevrage et comprenant une grande diversité de compétences cliniques. L'examen d'IBCLC teste la manière d'appliquer les connaissances dans les disciplines énumérées dans le *Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC*.

Il est demandé aux candidat(e)s d'avoir pratiqué en tant que professionnel et d'avoir apporté des soins liés à la lactation et à l'allaitement. L'observation ou le suivi de professionnels en lactation ne suffisent pas à valider des heures de pratique clinique spécifique.

L'expérience clinique peut être des consultations en personne, des consultations par téléphone, ou des soins en ligne liés à l'allaitement ou à la lactation.

Respect du Code de déontologie des IBCLC

Le *Code de déontologie des IBCLC* ainsi que les procédures qui l'accompagnent sont disponibles sur le site Internet de l'IBLCE. Ce Code vise à définir la conduite professionnelle que doivent respecter les

IBCLC et, ainsi, protéger le public.

Voies d'accès à l'examen d'IBCLC

Pour être éligible à l'examen d'IBCLC, il est nécessaire de répondre à certains critères, par l'une des trois voies d'accès ci-dessous. Toute personne souhaitant passer l'examen d'IBCLC doit suivre l'une de ces trois voies d'accès. Les voies d'accès sont conçues pour garantir que tous les candidats possèdent une formation en sciences de la santé, un minimum de 90 heures de formation spécifique à la lactation, ainsi qu'une expérience clinique pertinente, et qu'ils respectent, avec attestation, le Code de déontologie des IBCLC. Ces trois voies d'accès permettent à des personnes d'horizons différents d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer la profession d'IBCLC. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'IBLCE.

Voie d'accès 1 : Professionnel(le)s de santé et animatrices/conseillères en allaitement accréditées de groupes de soutien pour les mères

Les candidat(e)s souhaitant devenir IBCLC par la voie d'accès 1 doivent pratiquer une *Profession de santé reconnue par l'IBLCE* ou bien soutenir l'allaitement au sein d'une *Organisation de conseillers en soutien à l'allaitement reconnue par l'IBLCE*. Les candidats fournissant des soins de soutien à l'allaitement par le biais d'une Organisation de conseillers en soutien à l'allaitement reconnue doivent avoir étudié les 14 matières énoncées dans le Guide de formation en sciences de la santé. Par ailleurs, tous les candidats choisissant la voie d'accès 1 doivent :

- Avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.
- Avoir accumulé un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation dans un environnement supervisé reconnu au cours des **5 années précédant immédiatement** la candidature à l'examen.
- La pratique clinique doit être obtenue dans un environnement supervisé approprié, notamment :
 - Un hôpital
 - Une maternité
 - Une clinique communautaire
 - Une clinique/centre de soins en lactation
 - Le cabinet d'un médecin traitant
- La pratique clinique des conseillers en soutien à l'allaitement appartenant à une *Organisation de conseillers en soutien à l'allaitement reconnue* doit être obtenue dans une structure répondant aux critères suivants :
 - Fournir des programmes de formation structurés aux conseillers, dont une formation complète sur la gestion de l'allaitement et de la lactation
 - Être dotée d'un Code d'éthique ou de déontologie
 - Assurer une supervision structurée pour les conseillers, avec un niveau de formation approprié
 - Fournir un programme de formation continue pour les conseillers
- Tant pour les *Professionnels de santé reconnus* que pour les conseillers en soutien à

7

l'allaitement d'une *Organisation de conseillers en soutien à l'allaitement*, les 1000 heures ne doivent pas nécessairement être supervisées **directement**.

- Se conformer au, avec attestation, *Code de déontologie des IBCLC*.

Voie d'accès 2 : Programmes de formation en lactation agréés

Les candidat(e)s souhaitant devenir IBCLC par la voie d'accès 2 doivent suivre un programme de formation complet spécialisé en lactation humaine et en allaitement, agréé par la *Commission on Accreditation of Allied Health Education Programs* (Commission d'accréditation des programmes de formation en santé - CAAHEP) ou tout autre organisme d'accréditation doté des mêmes critères d'accréditation pour les programmes de formation en lactation. Le programme doit être agréé au moment où le candidat termine sa formation.

Ces programmes de formation en lactation doivent être universitaires ou délivrés par une école supérieure, inclure des modules théoriques et cliniques, et exiger une formation en sciences de la santé, soit en tant que prérequis, soit en tant que formation devant être effectuée parallèlement, avant la fin du programme de formation.

Tous les candidats suivant la voie d'accès 2, de par leur programme de formation en allaitement, doivent :

- Avoir un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation dans les 5 ans précédant immédiatement leur candidature à l'examen.
- Avoir un minimum de 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation **directement supervisée** dans les 5 ans précédant immédiatement leur candidature à l'examen.
 - Les IBCLC assurant la supervision directe doivent être à jour de leur certification.
- Se conformer au, avec attestation, *Code de déontologie des IBCLC*.

Les candidat(e)s souhaitant devenir IBCLC par la voie d'accès 2 doivent avoir suivi un programme de formation en lactation agréé dans les 5 ans précédant immédiatement le dépôt de leur candidature. Veuillez consulter la liste actuelle des programmes éligibles pour ce parcours sur le site Internet de l'IBLCE. Seuls ces programmes spécifiques sont éligibles et les candidats doivent consulter cette liste ou contacter le responsable du programme pour toute question concernant son statut d'accréditation.

Voie d'accès 3 : Tutorat avec un IBCLC

Le tutorat prévue par la voie d'accès 3 est une relation structurée et définie entre un candidat et un/des IBCLC qui doit être approuvée préalablement. Le tutorat doit se dérouler selon les critères spécifiques qui se trouvent dans le document *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3). Avant le début d'un tutorat, l'IBLCE doit vérifier où en est la certification IBCLC du tuteur. **Tout Programme d'apprentissage tutoré pour la voie d'accès 3 doit avoir été approuvé par l'IBLCE et les droits doivent avoir été payés avant de commencer les heures de pratique.**

En plus de la validation de 14 cours de formation en sciences de la santé, les candidat(e)s choisissant la voie d'accès 3 doivent :

- Avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.
- Avoir accumulé, au cours de **5 années précédant immédiatement** la candidature à l'examen, 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation **directement supervisée**, telle que détaillée dans le *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3).
 - Les tuteurs assurant cette supervision directe doivent être à jour de leur certification IBCLC.
- Se conformer au, avec attestation, *Code de déontologie des IBCLC*.

Le Guide de validation de la voie d'accès 3 est disponible sur le site Internet de l'IBLCE

Lectures importantes pour les candidat(e)s à la recertification

Les candidats à l'examen d'IBCLC devraient bien connaître les textes suivants, disponibles sur le site internet de l'IBLCE.

- *IBCLC Detailed Content Outline (Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC)*
- *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultants (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC)*
- *Scope of Practice for International Board Certified Lactation Consultants (Cadre de la pratique des IBCLC)*
- *Disciplinary Procedures (Procédures disciplinaires)*
- *IBLCE Appeals Policies (Procédures d'appel)*
- *Code of Professional Conduct for IBCLCs (Code de déontologie des IBCLC)*

Comment déposer sa candidature à l'examen

Choisir sa voie d'accès

Une fois que les personnes souhaitant devenir IBCLC ont déterminé leur voie d'accès à l'examen, elles doivent se référer au *Récapitulatif des prérequis par voie d'accès*, à la fin de ce Guide, pour s'assurer qu'ils/elles remplissent bien tous les prérequis de cette voie d'accès. Ils/elles doivent conserver soigneusement tous les justificatifs prouvant qu'ils/elles remplissent ces prérequis : en effet, ils/elles devront les présenter à l'IBLCE en cas de vérification de leur dossier de candidature.

Déposer une candidature en ligne

L'inscription en ligne à la recertification est disponible dans les mêmes langues dans lesquelles l'IBLCE propose l'examen. Consultez le site Internet de l'IBLCE et sélectionnez votre langue.

Paiement des droits d'inscription

Une information complète sur le montant des droits et autres détails sur les modes de paiement se trouve à la fin du présent Guide.

Présentation de l'examen d'IBCLC

L'examen consiste en 175 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question, et les mauvaises réponses n'entraînent pas de pénalité. Il est donc à votre avantage que vous répondiez à toutes les questions. L'examen se déroule en deux parties ; la plupart des questions de la Deuxième partie contiennent des images. L'examen d'IBCLC standard dure quatre heures. 30 minutes supplémentaires sont allouées aux candidats dont la langue de l'examen n'est pas leur langue maternelle. L'examen papier dure cependant plus longtemps ; en effet, cet examen implique l'utilisation d'un livret d'examen, d'un livret de photos et d'une feuille de réponses, alors que l'examen sur PC est plus simple. L'examen d'IBCLC porte sur les domaines de connaissance décrits dans le *Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC*.

Sites d'examen

L'IBLCE organise l'examen sur PC dans des centres équipés dans de nombreux pays. Dans les pays où il n'y a pas de centres informatisés, ou en cas d'aménagements raisonnables, le passage de l'examen sur papier peut être organisé. La liste des centres d'examen peut être consultée avant l'inscription à un examen, mais sachez que la liste des centres de l'IBLCE disponibles est susceptible d'être modifiée de temps à autre. La liste des centres disponibles sera la plus précise au moment où vous déposerez votre candidature et choisirez le jour de passage de votre examen. L'IBLCE vous notifiera par email lorsque vous pourrez choisir votre jour d'examen. Choisir votre jour d'examen dès la réception de cette notification augmentera vos chances de passer l'examen dans le centre de votre choix.

Sécurité lors de l'examen et protocoles de gestion des incidents

L'examen d'IBCLC se déroule dans des environnements sécurisés afin de préserver l'intégrité de l'examen et du programme de certification d'IBCLC. Les sessions d'examen de l'IBLCE suivent les protocoles de sécurité et de confidentialité.

L'IBLCE analyse les incidents survenus Durant et après les examens afin d'assurer le suivi nécessaire, notamment pour déterminer la nature de l'incident et appliquer une mesure corrective, le cas échéant.

Aménagements raisonnables

Pour raisons médicales ou en cas de handicap, l'IBLCE s'efforce de mettre en place avec les candidat(e)s des aménagements raisonnables, pendant l'examen. Les candidats doivent indiquer sur le formulaire de candidature à l'examen d'IBCLC s'ils souhaitent bénéficier d'aménagements raisonnables pour le

10

passage de l'examen. L'IBLCE contacte les candidats ayant demandé à bénéficier de tels aménagements et leur demande de fournir un formulaire de demande ainsi qu'un justificatif émanant d'un tiers. Ce justificatif doit lier directement les aménagements raisonnables demandés au(x) problème(s) de santé identifié(s).

Pour permettre à l'IBLCE d'organiser à temps ces aménagements, les candidat(e)s doivent informer l'IBLCE au moment de la candidature. Dans le cas où un problème surviendrait après le dépôt de la candidature, il est conseillé au(x) candidat(s) d'en avvertir l'IBLCE le plus tôt possible.

Cas particulier : candidates enceintes

Les candidates qui rencontrent des problèmes de santé qui peuvent les empêcher de passer l'examen, doivent prévenir, aussi vite que possible l'IBLCE. Dans certains cas, en raison de complications médicales, des candidates peuvent être obligées de retirer leur candidature.

Annuler ou retirer une candidature à l'examen a des implications financières. L'équipe de votre Bureau Régional vous aidera à faire un choix éclairé dans votre situation.

Allaitement pendant l'examen

La mission et l'objectif de l'IBLCE sont centrés sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement. L'IBLCE trouve donc normal de fournir aux candidates qui sont aussi des mères allaitant leur bébé la possibilité d'allaiter ou tirer leur lait pendant l'examen d'IBCLC tout en maintenant la sécurité de l'examen. Cela doit rester compatible avec les exigences de sécurité de l'examen tout en prévoyant des solutions raisonnables qui permettent aux mères d'allaiter leur bébé ou de tirer leur lait durant l'examen. Par conséquent, une pause sera accordée au mère allaitant leur bébé après la première partie de l'examen afin qu'elles puissent donner le sein ou tirer leur lait; en revanche, cela ne donnera lieu à aucun temps supplémentaire pour l'examen. En outre, il est précisé qu'aucun candidat à l'examen, même les mères qui allaitent ou qui tirent leur lait, ne sera autorisé à revenir à la première partie de l'examen une fois cette partie terminée.

Pour plus d'informations, les IBCLC souhaitant bénéficier d'une pause d'allaitement pendant l'examen sont encouragés à consulter les *Procedures for Breastfeeding During Exam Administration* (Procédures relatives à l'allaitement pendant l'examen), disponibles sur le site Internet de l'IBLCE.

Quand la langue principale n'est pas traduite à l'examen

L'examen d'IBCLC est traduit dans une grande variété de langues. Mais pour les candidat(e)s ou les personnes certifiées dont la langue principale n'est pas traduite à l'examen d'IBCLC, comme indiqué sur leur candidature à l'examen d'IBCLC, l'IBLCE accorde un délai supplémentaire de 30 minutes lors de l'examen.

Politique de confidentialité

1. Garantie de confidentialité

L'IBLCE s'engage à protéger les informations confidentielles et/ou exclusives concernant les candidat(e)s, les personnes certifiées, le processus de développement de l'examen, et le contenu de l'examen. L'IBLCE ne divulguera aucune information confidentielle concernant les personnes demandant à passer l'examen, les candidat(e)s ou les personnes certifiées sauf autorisation écrite de leur part ou en cas d'obligation légale.

2. Résultats à l'examen

Les résultats individuels des examens sont confidentiels. Les scores à l'examen ne sont communiqués qu'à chaque candidat(e) personnellement, sauf en cas d'autorisation/dérogation signée à l'avance. Les résultats ne sont communiqués ni par téléphone ni par fax. Les renseignements personnels fournis par les personnes demandant à passer l'examen, les candidat(e)s ou les personnes certifiées, lors de leur inscription à l'examen ou de leur recertification sont confidentiels.

3. Statut de la candidature

La candidature d'une personne est confidentielle. L'IBLCE ne divulgue aucune information sur le fait qu'une personne soit ou non candidate à la certification, ait passé ou non l'examen. Mais le fait qu'une personne soit ou non à jour de sa certification est vérifiable et publié (Cf. le chapitre ci-dessous).

4. Vérification de la certification

Les noms des personnes certifiées ne sont pas considérés comme confidentiels et sont rendus publics par l'IBLCE. Les informations publiées peuvent donner le nom, la ville, l'état, le pays et le statut de certification. Le public a accès à un *Registry* (Registre) des personnes certifiées, sur le site de l'IBLCE. Les employeurs peuvent aussi recevoir une notification par écrit, dans la mesure où la personne certifiée IBCLC a signé une autorisation écrite.

5. Données anonymisées

Pour promouvoir et soutenir la recherche dans le domaine de la lactation humaine et de l'allaitement maternel, l'IBLCE, sur approbation du Comité de recherche de l'IBLCE, fournira des données agrégées et anonymisées. Pour atteindre ces objectifs, L'IBLCE se réserve le droit d'utiliser une combinaison de données désidentifiées, y compris, mais sans s'y limiter, les résultats des examens pour évaluer les performances, l'examen en lui-même et les stratégies d'administration à des fins de recherche et d'évaluation. L'IBLCE pourra alors diffuser des sondages et des questionnaires auxquels les personnes concernées pourront répondre selon leur bon vouloir.

6. Candidats à l'examen

Il est interdit aux candidats à l'examen de l'IBLCE de transmettre des informations sur les questions ou le contenu de l'examen de l'IBLCE sous quelque forme que ce soit, et à quelque moment que ce soit, avant, pendant ou après l'examen. Tout candidat ne respectant pas cette obligation ou ne dénonçant pas des violations suspectées de telles interdictions ou toute irrégularité concernant un examen, verra ses points annulés ou sa certification révoquée, conformément aux politiques et procédures de l'IBLCE, et/ou pourra être poursuivi en justice, notamment pour responsabilité pénale.

Politique relative à la vérification des candidats passant l'examen pour la première fois et des candidats passant l'examen de recertification

L'IBLCE vérifiera en détail un certain nombre de dossiers d'inscription à l'examen et de recertification par CERP. Ces vérifications s'effectueront de façon standardisée et randomisée. Les personnes ayant déposé un dossier d'inscription à l'examen ou les personnes certifiées dont le dossier sera vérifié devront fournir des informations complètes et précises dans le délai imparti. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner un report ou l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification par CERP et/ou des poursuites disciplinaires, conformément au Code de déontologie, et/ou la suspension ou la révocation de l'opportunité de se réinscrire à l'examen de recertification.

En plus de la procédure de vérification randomisée et standardisée mentionnée ci-dessus, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'exiger de tout(e) personne ayant déposé un dossier d'inscription ou tout IBCLC souhaitant se recertifier, qu'il ou elle fournisse, dans le délai imparti, un justificatif complet et précis d'études, de travail, de formation, ou tout document attestant qu'il ou elle satisfait aux prérequis de candidature ou de recertification. Tout manquement à cette obligation pourrait également entraîner un report ou l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou des poursuites disciplinaires, conformément au Code de déontologie, et/ou la suspension ou la révocation de l'opportunité de se réinscrire à l'examen de recertification.

Notification d'éligibilité à l'examen

Les candidats qui satisfont à toutes les exigences seront informés par courrier électronique de leur éligibilité à l'examen. Cette notification d'éligibilité contiendra des informations sur le lieu du centre d'examen ainsi que sur les modalités le jour de l'examen. Les candidats ne remplissant pas les conditions requises pour l'examen seront informés par courrier électronique et pourront prétendre à un remboursement partiel des frais d'examen qu'ils auront versés.

Politique d'appel contre une décision d'éligibilité ou de recertification

L'IBLCE examinera les appels contre les décisions d'éligibilité ou de recertification défavorables

émanant d'IBCLC certifiés et de candidats. Une décision défavorable peut faire l'objet d'un appel pour les raisons suivantes : 1) l'IBLCE n'a pas appliqué correctement les critères de certification ou de recertification, ou 2) une erreur factuelle a eu un impact sur la décision sous-jacente. Un délai manqué peut faire l'objet d'un appel dans certaines circonstances extraordinaires justifiées et vérifiées.

Les personnes certifiées ou les candidats souhaitant faire appel doivent soumettre le Formulaire d'appel. Les conditions associées à cette procédure sont décrites ci-dessous.

Les personnes certifiées ou les candidats jugés inéligibles à l'examen ou à la recertification par CERP en seront notifiés par l'IBLCE . *Tous les appels doivent être soumis à l'IBLCE dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification d'inéligibilité.*

Les appels sont examinés par le Comité d'appel de l'IBLCE sur la base du formulaire d'appel dûment signé ainsi que les justificatifs joints à l'appel. *En signant le formulaire d'appel, la/le candidat(e) reconnaît que la décision du Comité d'appel de l'IBLCE sera définitive.*

Annulation de l'examen du fait du/de la candidat(e)

Dans le cas où un(e) candidat(e) serait dans l'obligation de se retirer de l'examen d'IBCLC pour lequel il/elle a postulé et a été accepté(e), et/ou d'annuler son rendez-vous pour passer l'examen d'IBCLC, el/elle DOIT en informer l'IBLCE par écrit dans les délais prescrits afin de pouvoir prétendre à un remboursement partiel. Au-delà des délais impartis, aucun remboursement partiel ne sera accordé aux candidat(e)s s'étant retiré(e)s ou ayant annulé leur présence à l'examen d'IBCLC. Seules des circonstances extraordinaires attestées par des justificatifs seront acceptées par l'IBLCE afin d'examiner une demande de report des frais d'examen à un examen ultérieur et une prolongation de la certification. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la *Politique de retrait/annulation de l'examen d'IBCLC* disponible sur le site Internet de l'IBLCE.

Politique relative au report de la date d'examen

Les candidats devant déplacer le jour de leur examen peuvent le faire en respectant les délais impartis tels qu'indiqués sur le site Internet de l'IBLCE. Au-delà ces dates, les candidats ne seront plus autorisés à déplacer le jour de leur examen. Toute demande de report de la date d'examen ne sera examinée qu'en cas de circonstances extraordinaires. L'IBLCE doit être averti si un examen doit être déplacé au-delà des délais prescrits. La décision de reporter ou non un examen est à l'entière discrétion de l'IBLCE.

Une fois le report de la date d'examen accepté, vous recevrez un e-mail de confirmation de report. Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas au centre d'examen à la nouvelle date convenue, vous ne pourrez en aucun prétendre au remboursement des frais d'examen. Les candidats ne pourront demander un report que pour l'examen auquel ils ont été acceptés.

Admission en salle d'examen et conduite à respecter par les candidats

14

Pour être admis(es) en salle d'examen, les candidat(e)s devront présenter DEUX (2) pièces d'identité en cours de validité. La première pièce d'identité doit porter le nom du candidat, une photographie ressemblante et sa signature. La deuxième pièce d'identité doit porter soit son nom et sa signature, soit son nom et une photo ressemblante.

La PREMIERE pièce d'identité à présenter DEVRA être l'un des documents d'identité officiels suivants :

- une carte nationale d'identité avec photographie
- un passeport avec photographie
- un permis de conduire avec photographie
- une carte d'identité militaire avec photographie

La SECONDE pièce d'identité à présenter DEVRA alors porter le nom du candidat et sa signature ou son nom et une photo ressemblante. Par exemple:

- une carte de crédit portant sa signature
- votre carte de sécurité sociale portant sa signature
- une carte professionnelle ou une carte d'étudiant portant sa signature
-

Nota Bene : Les candidats n'ayant pas ces deux justificatifs d'identité doivent contacter l'IBLCE avant le jour de l'examen pour savoir quoi faire. Les noms figurant sur les justificatifs d'identité doivent correspondre et doivent être identiques à ceux mentionnés dans le dossier de l'IBLCE. Les candidats devant mettre à jour ou apporter des modifications à leur nom DOIVENT contacter l'IBLCE afin de faire part de ces changements, et ces mises à jour/modification peuvent être effectuées jusqu'à 72 heures avant le jour d'examen prévu, étant précisé que les justificatifs d'identité devront correspondre au moment de l'enregistrement à l'examen.

Il est conseillé aux candidat(e)s de prévoir suffisamment de temps pour se rendre au centre d'examen et d'arriver 30 mn avant l'heure de la convocation. Ce temps est en effet utile pour que les candidat(e)s puissent remplir les formalités d'enregistrement nécessaires. Les candidat(e)s arrivant avec un retard de plus de 15 minutes ne seront pas admis(es) à passer l'examen et perdront tout droit au remboursement de leurs frais d'inscription. Les candidat(e)s absent(e)s le jour de l'examen, ainsi que les candidat(e)s ne choisissant pas leur jour d'examen dans les délais impartis, perdront également tout droit au remboursement de leurs frais d'inscription.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni

aucun comportement inapproprié.

Les candidat(e)s ne pourront en aucun cas quitter le centre d'examen durant la session d'examen ou des pauses, sous peine d'être éliminés d'office.

Vous ne pourrez en aucun cas utiliser votre téléphone portable ni aucun autre appareil électronique pendant l'examen ou lors des pauses prises durant l'examen. Si des candidat(e)s conservent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen ou lors des pauses, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Les candidats qui apportent leurs téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sur le site d'examen devront les éteindre (le mode silencieux/muet n'est pas suffisant) et les déposer à l'endroit désigné par le responsable d'examen/surveillant de l'IBLCE. [Veuillez noter que ni les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE ni l'IBLCE ne seront responsables des biens personnels des candidats.]

Il est interdit de parler à d'autres candidat(e)s pendant l'examen. Les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE répondront aux questions portant sur le déroulement de l'examen à l'occasion des instructions données au début de la session. Il est interdit de poser des questions sur le contenu de l'examen. Les responsables d'examen/surveillants de l'IBLCE n'ont pas le droit de fournir une interprétation concernant une question ou de la clarifier. Aucune tentative de tricherie ne sera tolérée et tout(e) candidat(e) pris(e) en flagrant délit de tricherie verra ses points annulés ou sa certification révoquée, conformément aux politiques et procédures de l'IBLCE, et/ou pourra être poursuivi en justice, notamment pour responsabilité pénale.

De plus, vous n'êtes pas autorisé(e) à parler de quelque question de l'examen que ce soit après la session, même avec les autres candidat(e)s, tel que spécifié dans la *Politique de confidentialité* contenue dans le présent Guide.

L'examen composé de questions à choix multiple se déroulera soit sur ordinateur, soit en utilisant une feuille de réponses à cocher au crayon. Pour l'examen sur ordinateur, le/la candidat(e) verra les questions et y répondra sur l'ordinateur qui sera mis à sa disposition. Pour l'examen sur papier, le/la candidat(e) disposera d'un livret d'examen, d'un livret contenant des photos, et d'une feuille de réponses à cocher au crayon.

Notification des résultats à l'examen

Les résultats officiels à l'examen seront envoyés par courrier postal, 2 à 3 mois après l'examen. Les candidat(e)s qui auront réussi recevront en même temps leur diplôme ainsi que leur carte d'IBCLC avec leur relevé de leurs scores à l'examen. Afin de préserver la sécurité de l'examen, l'IBLCE ne publie pas les questions ayant été posées aux candidats après l'examen.

Politique de demande de correction à la main

[INSÉRER LA POLITIQUE DE DEMANDE DE CORRECTION A LA MAIN PRÉALABLEMENT TRADUITE].

Politique d'appel des résultats à l'examen

L'IBLCE examinera les appels des candidat(e)s qui pensent avoir échoué à l'examen pour les raisons suivantes : 1) à cause de procédures prétendument non appropriées lors de l'examen, 2) à cause de conditions environnementales d'examens suffisamment graves pour provoquer une perturbation majeure du déroulement de l'examen et / ou autres irrégularités. Les appels concernant les points suivants ne seront pas examinés : 1) la détermination de la note de passage 2) l'examen ou les questions de l'examen, ou 3) la validité du contenu de l'examen. Tout appel portant sur le résultat à l'examen devra être aussi spécifique que possible, et comporter le plus de détails possible sur les raisons de l'appel.

Afin de lancer une procédure d'appel, un Formulaire d'appel portant sur le résultat à l'examen devra être déposé. **Tous les appels portant sur le résultat à l'examen devront être déposés dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des résultats d'examen.**

Afin d'étudier un appel, l'IBLCE prendra en compte le formulaire d'appel dûment signé ainsi que les justificatifs joints à l'appel, ainsi que toute autre information pertinente. *En signant le formulaire d'appel, la/le candidat(e) reconnaît que la décision du Comité d'appel de l'IBLCE sera définitive.*

Une décision favorable à un appel donnera lieu UNIQUEMENT au report des frais d'examen à un autre examen dont la date sera déterminée avec un préavis suffisant.

Politique relative au repassage de l'examen

Il n'y a pas de limite au nombre de fois où un(e) candidat(e) ayant échoué peut s'inscrire pour repasser l'examen de l'IBLCE. Les candidat(e)s dans ce cas devraient vérifier soigneusement le relevé de leurs scores à l'examen et envisager de compléter leur formation dans les domaines où leurs résultats ont été insuffisants. Pour pouvoir se représenter, un(e) candidat(e) doit satisfaire aux conditions d'admissibilité de l'année en cours, remplir le formulaire de l'examen concerné, et régler les droits d'inscription correspondants. La politique de repassage de l'examen vise à faire en sorte que les candidat(e)s soient encouragé(e)s à renforcer leurs compétences dans les domaines où elles/ils sont moins performant(e)s avant de repasser l'examen.

Dans le cas où un candidat échouerait à l'examen d'IBCLC, il pourra bénéficier d'une réduction de 50% sur les frais d'examen des trois examens suivants, ou jusqu'à trois ans après son premier échec. Tous les candidat(e)s, se présentant à l'examen initial ou à la recertification peuvent bénéficier de cette réduction des frais d'examen.

Registre des IBCLC

17

L'IBLCE se réserve le droit de rendre public les noms des IBCLC qui sont à jour de leur certification. Vous pouvez trouver le registre des IBCLC sur le site Internet de l'IBLCE.

Politique de lutte contre la discrimination

L'IBLCE ne fait aucune discrimination sur la base de l'origine, la couleur de peau, la religion, la secte, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'ethnie, l'âge, l'origine nationale, l'ascendance, la conviction politique, le (non-)handicap, l'état civil, la zone géographique, ou le statut socioéconomique, dans aucune de ses activités ou opérations, ni sur aucune base, tel qu'interdit par la loi fédérale américaine ou du Commonwealth de Virginie. L'IBLCE s'engage à fournir un environnement inclusif et accueillant à tous les membres de la communauté IBLCE, ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent intégrer la communauté IBLCE.

Politique d'utilisation des marques déposées

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners*®) est propriétaire de certains termes, marques et logos, parmi lesquels les appellations « International Board Certified Lactation Consultant » et le logo IBCLC (ci-après, les « Marques »). Seules les personnes dont la candidature a été acceptées par l'IBLCE, qui ont réussi à l'examen et qui tiennent leur certification à jour, ont le droit d'utiliser ces appellations. L'usage de ces appellations doit respecter les termes et conditions des *IBCLC Trademark Use Policy* (Règles d'usage de l'appellation IBCLC) disponible sur le site Internet de l'IBLCE.

Récapitulatif des prérequis par voie d'accès pour les dossiers d'inscription sélectionnés au hasard pour être vérifiés

La checklist ci-dessous rappelle les exigences et la documentation requises en cas de vérification du dossier d'inscription.

Voie d'accès 1 : Professionnels de santé reconnus et Conseillers d'aide à l'allaitement reconnus

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des

90 heures de formation.

- Documenter un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation.
- Fournir des informations sur le nombre d'heures, la période, et l'environnement en lien avec l'acquisition des heures de pratique Clinique.

Voie d'accès 2 : Programmes de formation en lactation agréés

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Suivre un programme de formation en lactation agréé (mentionné dans la liste publiée sur le site Internet de l'IBLCE des cursus de la Voie d'accès 2 reconnus) qui intègre dans son cursus les points suivants :
 - 90 heures de formation spécifique en lactation
 - 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée.
- Fournir une photocopie d'un relevé de notes, d'un certificat, ou d'une attestation du directeur ou de la directrice responsable du cursus universitaire en lactation attestant le fait que vous ayez suivi un programme de formation.
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Voie d'accès 3 : Mentorat avec un IBCLC

- Obtenir l'accord préalable de l'IBLCE sur un Programme d'apprentissage tutoré pour la voie d'accès 3.
- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des 90 heures de formation.
- Avoir effectué un minimum de 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée selon les conditions de votre Programme d'apprentissage tutoré :
 - Fournir des informations sur le nombre d'heures, la période, et l'environnement en lien avec l'acquisition des heures de pratique clinique.

Frais d'examen 2019

IBLCE 2019- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 1

Niveau 1	Andorre, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Bermudes, Brunéi Darussalam, Canada, îles Caïmans, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, îles Falkland, Finlande, France, Polynésie française, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guam, Hong Kong, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Malaisie, Malte, Martinique, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Calédonie, Nouveau Zélande, Norvège, Oman, Pologne, Portugal, Porto Rico, Qatar, Réunion, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Arabie saoudite, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Corée du Sud, Espagne, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Suède, Suisse, Taïwan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, États-Unis, Îles vierges (USA)
----------	---

*Si votre pays n'est pas dans la liste, veuillez contacter l'IBLCE à iblce@iblce.org.

Devise	Inscription à l'examen	Frais de réinscription	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 660	\$ 330	\$ 100	\$ 100	\$ 330

Veuillez consulter le site Internet iblce.org pour obtenir des informations mises à jour sur les dates limites d'inscription.

Le paiement des droit d'inscription en ligne se fera en US Dollars, au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées.

IBLCE 2019- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 2

Niveau 2	Albanie, Algérie, Samoa américaines, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Barbade, Biélorussie, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Îles Cook, Costa Rica , Curaçao, Dominique, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Fidji, Polynésie française, Gabon, Géorgie, Grenade, Guyana, Guatemala, Inde, Indonésie, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Laos, Liban, Libye , Macédoine, Maldives, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Maroc, Namibie, Îles Mariannes du Nord, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Serbie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Sainte-Lucie, Saint-Martin, St Vincent et les Grenadines, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela
----------	--

*Si votre pays n'est pas dans la liste, veuillez contacter l'IBLCE à iblce@iblce.org.

Devise	Inscription à l'examen	Réinscription* En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle		Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 400	\$ 200	\$ 75	\$ 90		\$ 200

Veuillez consulter le site Internet iblce.org pour obtenir des informations mises à jour sur les dates limites d'inscription.

Le paiement des droit d'inscription en ligne se fera en US Dollars, au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées.

IBLCE 2019- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 3

Niveau 3	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, États fédérés de Micronésie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Corée du Nord, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République du Congo, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Togo, Tonga, Tuvalu, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Ouzbékistan, Vanuatu, Viet Nam, Sahara occidental, Yémen, Zambie, Zimbabwe
-------------	--

*Si votre pays n'est pas dans la liste, veuillez contacter l'IBLCE à iblce@iblce.org


Devise	Inscription à l'examen	„Réinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 255	\$ 127,50	\$ 50	\$ 70	\$ 127,50


Veuillez consulter le site Internet iblce.org pour obtenir des informations mises à jour sur les dates limites d'inscription.


Le paiement des droit d'inscription en ligne se fera en US Dollars, au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées.

Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC

Effectif à partir de janvier 2016

 <p style="text-align: center;">Comité International d'Examen® (IBLCE)® Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen® (IBCLC®) Plan détaillé du contenu</p>	# d'éléments
I. Développement et nutrition	26
A. Chez le nourrisson	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Comportements alimentaires à différents âges 2. Intolérances/allergies alimentaires 3. Anatomie de l'enfant et problèmes anatomiques/buccaux 4. Introduction de l'alimentation diversifiée 5. Faible poids de naissance 6. Lactariums officiels et don de lait informel 7. Comportements normaux de l'enfant 8. Besoins nutritionnels - prématuré 9. Développement et croissance du prématuré 10. Tonicité cutanée, tonicité musculaire, réflexes 11. Développement et croissance de l'enfant à terme 12. Courbes de croissance de l'OMS et ajustement selon l'âge gestationnel 	
B. Chez la mère	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement et croissance des seins 2. Chirurgie mammaire 3. Composition du lait humain 4. Problèmes anatomiques chez la mère 5. Statut nutritionnel maternel 6. Structure du mamelon et variations anatomiques 	
II. Physiologie et endocrinologie	24
<ol style="list-style-type: none"> 1. Diabète 2. Problèmes d'infertilité 3. Troubles métaboliques et hormonaux (ex., thyroïde, syndrome des ovaires polykystiques) 4. Maladies auto-immunes de la mère 5. Naissance multiple 6. Hypoglycémie du nouveau-né 7. Grossesse et allaitement – co-allaitement 8. Relactation 9. Selles et mictions 	
III. Pathologie	31
A. Chez le nourrisson	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Allergies 2. Ankyloglossie 3. Fente labiale et palatine 4. Anomalies congénitales (ex., gastro-intestinales, cardiaques) 	

 Comité International d'Examen® (IBLCE)® Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen® (IBCLC®) Plan détaillé du contenu	# d'éléments
5. Reflux gastro-œsophagien (RGO), reflux 6. Hyperbilirubinémie 7. Maladie aiguë chez le nourrisson (bactérienne, virale, fongique, systémique) 8. Handicaps neurologiques chez le nourrisson 9. Enfant né petit pour l'âge gestationnel (PAG), Enfant né gros pour l'âge gestationnel (GAG)	
B. Chez la mère	
1. Absès 2. Réflexe d'éjection du lait dysfonctionnel 3. Maladie aiguë chez la mère (bactérienne, virale, fongique, systémique) 4. Maladie chronique chez la mère 5. Handicap maternel (physique et neurologique) 6. Mastite 7. Production de lait, faible ou surabondante 8. État du mamelon et du sein 9. Douleur et traumatisme au mamelon 10. Hémorragie du post-partum 11. Pré-éclampsie/hypertension liée à la grossesse	
IV. Pharmacologie et toxicologie	13
1. Alcool et tabac 2. Contraception 3. Drogues illégales 4. Galactagogues 5. Pansements hydrogels/crèmes pour les mamelons 6. Traitement médicamenteux (prescription, médicaments en vente libre, interventions diagnostiques et thérapeutiques) 7. Herbes médicinales	
V. Psychologie, sociologie et anthropologie	21
1. Adaptation au rôle parental 2. Pratiques autour de la naissance 3. Aliments conseillés/déconseillés pour leur effet sur la lactation 4. Emploi – reprise du travail 5. Style de vie familial 6. Identifier les réseaux de soutien 7. Santé mentale maternelle 8. Problèmes psychologiques/cognitifs chez la mère 9. Relation mère-bébé 10. Sécurité du sommeil 11. Sevrage 12. Compétences culturelles	

 <p style="text-align: center;">Comité International d'Examen® (IBLCE)® Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen® (IBCLC®) Plan détaillé du contenu</p>	# d'éléments
VI. Techniques	25
<ol style="list-style-type: none"> 1. Efficacité du transfert de lait (y compris supplémentation sur indication médicale) 2. Première heure de vie 3. Prise du sein 4. Gestion de la production de lait 5. Expression du lait 6. Positionnement 7. Refus du sein, biberon 8. Peau à peau (soin Kangourou) 9. Pesée de test 	
VII. Compétences cliniques	35
A. Equipement et technologie	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositifs d'alimentation (ex., sondes au sein, tasses, seringues, tétines) 2. Recueil et conservation du lait humain 3. Accessoires pour les mamelons (ex., boucliers/coquilles, dispositifs forme-mamelon) 4. Sucettes 5. Tire-lait 6. Balances 7. Techniques de communication 8. Sites Internet 	
B. Formation et communication	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Écoute active 2. Conseils de prévention 3. Élaboration et partage du plan de prise en charge 4. Documentation 5. Former les mères et les familles 6. Former les professionnels, les pairs et les étudiants 7. Prolonger la durée de l'allaitement 8. Soutien émotionnel 9. Autonomisation 10. Groupes de soutien 	
C. Questions éthiques et juridiques	
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'allaitement en public 2. Compétences cliniques 3. Code de Déontologie des IBCLC (<i>Code of Professional Conduct</i>, ou « CPC ») 4. Principes de confidentialité 5. Code de l'OMS – promotion et politique 	

 Comité International d'Examen® (IBLCE)® Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen® (IBCLC®) Plan détaillé du contenu		# d'éléments
D. Recherche		
1.	Appliquer les données de la recherche à la pratique	
2.	Évaluer et interpréter les données de la recherche	
3.	Utiliser les données de la recherche pour aider à développer des politiques et des protocoles	
E. Promotion de la santé publique		
1.	Promouvoir l'Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB)	
2.	Prôner le respect du Code de commercialisation des substituts de lait maternel (Code OMS)	
3.	Plaider en faveur des mères et des bébés dans le système de santé	
4.	Développer des politiques en matière d'allaitement	
Nombre total d'éléments		175

Environ la moitié des éléments sera associée à des illustrations, et ces éléments illustrés seront traités dans la session de l'après-midi ; les éléments sans illustration seront abordés dans la session du matin. Selon les résultats de l'analyse de la pratique, les éléments de l'examen devraient généralement correspondre aux tâches clés associées à l'élaboration d'un plan de prise en charge, à savoir :

1. Examiner
2. Élaborer un plan de prise en charge
3. Rédiger un dossier
4. Évaluer
5. Aider la mère à déterminer ses objectifs
6. Anamnèse
7. Travailler avec les autres personnels de santé

À l'exception de ceux portant sur des principes généraux, les éléments sont classés par périodes chronologiques, selon les repères suivants :

PÉRIODE CHRONOLOGIQUE	# éléments prévus*
1. Prénatal - mères	8
2. Travail – mères/Naissance - périnatal	9
3. Prématurité	12
4. 0 - 2 jours	21
5. 3 - 14 jours	21
6. 15 - 28 jours	20
7. 1 - 3 mois	12
8. 4 - 6 mois	12
9. 7 - 12 mois	5
10. Au-delà de 12 mois	5
11. Principes généraux (y compris avant la conception)	50
Total	175

* Ces nombres prévus sont susceptibles de varier légèrement.